

ALGER

Alger républicain

Extract of Alger républicain

<http://www.alger-republicain.com/Grece-la-regression-sociale-1.html>

Grèce : la régression sociale ? l'oeuvre sous la direction du parti socialiste au nom de la lutte contre la crise et l'endettement

Publication date: vendredi 17 septembre 2010

- Actualité politique internationale - Europe - Grèce -

Description:

Le PC Grec (KKE) vient de faire le bilan des mesures prises par le gouvernement socialiste et de celles prévues dans le « mémorandum actualisé ». Il est effarant ! Qu'en on juge ? la lecture du document du PCG : « Toutes les mesures qui sont déjà passées et les mesures barbares ? venir du « mémorandum actualisé » ».

Copyright © Alger républicain - Tous droits réservés

Le PC Grec (KKE) vient de faire le bilan des mesures prises par le gouvernement socialiste et de celles prévues dans le « mémorandum actualisé ». Il est effarant ! Qu'en on juge ? la lecture du document du PCG : « Toutes les mesures qui sont déjà passées et les mesures barbares ? venir du « mémorandum actualisé » ».

Le mémorandum actualisé défendu en Grèce par le gouvernement du PASOK, le FMI, l'UE et la ploutocratie grecque comprend de nouvelles mesures anti-populaires qui visent ? réduire encore plus le prix de la force de travail.

Relations de travail :

Une loi qui prévoit que les accords d'entreprise prévaudront sur les accords de branche

Une loi qui permet aux entreprises qui ne sont pas membres des syndicats patronaux qui signent les conventions collectives de ne pas les mettre en oeuvre. Jusqu' ? présent, ils y étaient obligés un fois qu'elles avaient été actées par le Ministère du Travail.

Une norme qui adapte le système d'arbitrage pour la signature des conventions collectives aux exigences des capitalistes, puisqu'elle spécifie que la fonction d'arbitrage « doit préserver la compétitivité sur la base du coût du travail et de la création d'emplois ».

La suppression de toute restriction sur le travail ? temps partiel et les contrats temporaires assurée par la Loi 3846/2010 adoptée par le gouvernement en mai dernier.

L'extension de la période probatoire pour les nouveaux employés ? un an (deux mois jusqu'alors). Durant cette période, les patrons peuvent licencier sans aucun avertissement et sans payer d'indemnités.

La mise en oeuvre de la directive Bolkenstein permettant l'élimination de la restriction sur le salaire minimum afin de stimuler les investissements.

Coupes drastiques dans les aides-chômages, déjà faibles, pour économiser 500 millions d'euros.

Sécurité sociale :

« Réforme des principaux paramètres du système de retraites tels que prévus par la loi 3836/2010 ». Les récentes lois contre la Sécurité sociale ne sont qu'un début. Le vecteur de cette nouvelle offensive est la condition intégrée ? ce mémorandum « actualisé », selon laquelle l'augmentation des dépenses pour les retraites publiques ne devra pas excéder 2,5 points du PIB entre 2010 et 2060. Dans le cas où la limite de 2,5 points est dépassée, la loi sera transformée et de nouvelles mesures contre la Sécurité sociale adoptées.

Suppression de toute garantie assurée par l'État pour les pensions complémentaires. Selon le mémorandum « actualisé », le « gouvernement met en oeuvre une révision en profondeur du fonctionnement des fonds de pension publics complémentaires ». L'objectif du gouvernement est de ne plus payer un seul euro du budget de l'Etat pour

les fonds de pension complémentaires. En pratique, cela signifie que les fonds complémentaires, qui payent les retraites de 1 million de personnes et connaissent déjà un déficit important ? cause des politiques menées par le PASOK et la ND, ne seront plus capables de verser ces pensions et même si ils le pouvaient, elles seraient extrêmement basses. De plus, le mémorandum « actualisé » prévoit que les dépenses pour les retraites resteront stables même au cas où le nombre de bénéficiaires augmentait (aujourd'hui 2,8 millions de travailleurs contribuent aux fonds de pension complémentaires). Cela mènera ? une réduction drastique des retraites.

Révision de la liste des professions pénibles et difficiles afin de réduire le nombre de métiers couverts ? pas plus de 10% de la force de travail. L'âge de départ ? la retraite dans les secteurs et les professions qui seront exclus de la liste augmentera de 5 ? 7 ans. La nouvelle liste devra prendre effet le 1er juillet 2011, et ce pour tous les travailleurs actuels et futurs.

Introduction de conditions strictes pour les pensions d'invalidité et ré-examen de milliers de pensions d'invalidité menant ? la réduction du montant des retraites voire ? la suppression de certaines pensions.

Pillage des salaires des travailleurs par des augmentations de taxes :

Augmentation supplémentaire de la TVA ? travers la hausse du taux de la TVA de 11 ? 23% pour une somme considérable de biens et de services (plus de 30% d'entre eux)

Élargissement de l'assiette pour la taxe foncière avec la mise ? jour de la valeur des actifs, ce qui signifie que les travailleurs auront ? payer 400 millions d'euros.

« Taxe verte » sur les émissions de CO2

Gel dans l'indexation des pensions, ce qui signifie que les retraités perdront plus de 100 millions d'euros.

Taxation forfaitaire des professions libérales, avec un revenu d'au moins 400 millions d'euros.

Privatisation supplémentaire des secteurs stratégiques :

chemins de fer : nouveaux licenciements avec la réduction du personnel de 35%. Hausse des tarifs afin d'augmenter les recettes de l'entreprise de 55%. Réduction du salaire minimum de 20%. La vente des voies ferrées et la concession de lignes profitables au privé qui vont augmenter les tarifs. Fermeture des « lignes qui fonctionnent ? perte » laissant de nombreuses régions sans aucune ligne ferroviaire.

transports : licenciements de masse, réduction des salaires et suppression des droits du travail. Hausse du prix des tickets de 30 ? 50%. Fermeture de lignes.

Énergie : libéralisation du marché de l'énergie et cession des Infrastructures de l'entreprise publique d'énergie (DEI) et des ressources énergétiques (lignite, eau potable) ? de grands groupes privés. Hausse drastique des tarifs

régulés pour les ménages et les agriculteurs de 40 ? 100%.

Les professions régulées : l'ouverture de ces professions crée de nouveaux champs de profits potentiels pour les capitalistes leur permettant d'investir leur capital accumulé. Sous la pression des grands groupes, les travailleurs indépendants dans ces secteurs seront expulsés hors du marché.

Pillage des salaires :

Réduction supplémentaire des indemnités et de la rémunération des heures supplémentaires dans les entreprises publiques. Cet objectif sera atteint par le projet de loi sur « l'unification des rémunérations dans le secteur public » qui imposera des coupes dans les indemnités de ce type.

Mise en place d'une taxe générale de 3 euros pour le paiement services externes hospitaliers ainsi que le fonctionnement « 24 heures sur 24 » des hôpitaux et Centres de santé.

Hausse de 20 ? 30% des tarifs hospitaliers pour les services médicaux et examens.

Ré-évaluation de tous les programmes sociaux restants visant ? leur suppression.

Le 3 mars et le 3 mai 2010, le gouvernement a présenté le plan d'austérité le plus dur depuis les années 1950, tout en défendant dans le même temps une série de réformes anti-populaires :

Il a supprimé les primes de Noël, de Pâques et les congés payés pour les fonctionnaires et tous les retraités du public et du privé.

Il a baissé les primes salariales des fonctionnaires de 20%

Il a gelé les salaires et retraites des travailleurs du public et du privé pour les trois prochaines années

Il a diminué les salaires des travailleurs des services publics, qui ne reçoivent pas de primes, de 10%

Il a imposé des coupes de 3 ? 10% sur les retraites au-dessus de 1 400 euros.

Il a annulé le paiement de la seconde tranche de l' « indemnité solidarité » qui s'adresse aux couches les pauvres de la population.

Il a augmenté les taux de TVA deux fois en 2010

Il a augmenté trois fois en 2010 le taux de la taxe sur l'essence. En conséquence, le prix de l'essence sans plomb a augmenté de 63%.

Il a augmenté trois fois en 2010 le taux de la taxe sur les boissons alcoolisées et sur le tabac. Après la mise en place de ces mesures, le prix des cigarettes augmentera de 40%, par rapport aux prix de 2010. Le prix des boissons

augmentera de 3 euros par bouteille.

Il a imposé une taxe exceptionnelle sur les professions libérales sur la base de leurs revenus de 2009.

Il a augmenté le nombre d'annuités ? 40 pour avoir accès ? la retraite. Il met fin ? la retraite après 37 années de cotisation sans condition d'âge ainsi qu' ? la retraite après 35 ans de cotisation une fois l'âge légal de départ ? la retraite atteint.

Il a imposé des coupes drastiques dans les retraites (plus de 35%) en allongeant le nombre d'années d'activité sur lesquelles est calculé le montant de la pension : des 5 meilleures années aux 10 dernières années.

Il a mis fin ? l'âge de départ ? la retraite avant 60 ans, en supprimant les retraites anticipées, ce qui touche avant tout les mères qui ont des enfants en bas âge et celles qui ont plus de 3 enfants.

Il a diminué les revenus des retraités de 6% par an pour ceux qui ont 40 ans de cotisations et ont « osé » se retirer avant l'âge de 65 ans.

Il a démolit le système de retraites des fonctionnaires en transformant le système de sécurité sociale publique en un système par entreprise.

Il a imposé aux femmes de travailler de 5 ? 17 ans au nom de l'égalité hommes/femmes.

Il a introduit le principe de « l'ajustement des retraites ? l'espérance de vie », ce qui ouvre la voie au travail jusqu' ? l'âge de 70 ans.

Il a introduit le principe de la « retraite en fonction des besoins (means-tested) », ce qui est l'équivalent d'une allocation d'assistance et qui n'est pas octroyée avant l'âge de 65 ans.

Il a réduit de manière drastique les dépenses d'État pour les pensions qui désormais couvriront juste la retraite « en fonction des besoins ». Donc, il a aboli le financement tri-partite du système de sécurité sociale

Il a fusionné les fonds de pension en trois fonds.

Il a supprimé les Conventions collectives et le salaire minimum. Il a adopté une législation pour le salaire minimum d'entrée sur le marché du travail pour les jeunes et les chômeurs de longue durée. Sous couvert d'employer les jeunes et les chômeurs de longue durée, on supprime le salaire minimum qui tourne autour de 740 euros et crée la génération 500 euros.

Il a supprimé la journée de travail de 8 heures et a réduit la rémunération des heures supplémentaires. Il a adopté l'introduction de « limites annuelles pour l'aménagement du temps de travail » Ainsi, les travailleurs sont contraints de faire des heures supplémentaires durant une période et ensuite seront sous-employés ou prendront des vacances forcées. Pour les heures supplémentaires, les travailleurs ne percevront pas de salaire additionnel comme c'est le cas actuellement.

Il a augmenté le seuil des licenciements [pourcentage de la masse salariale pouvant être licencié durant une

certaine période de temps] pour les entreprises employant de 21 ? 200 salariés.

Il a imposé des coupes drastiques dans le paiement des indemnités de licenciements équivalentes ? 50%.

16 septembre 2010

Traduction AC pour <http://solidarite-internationale-pc...>